

Compte-rendu

Conseil municipal du 05 octobre 2017 à Laviolle

Présents : Maxime NOUGIER, Sophie CHABERT, Jean-Paul TIRAT, Marie-Paule COULOUVRAT, Fabien NOUGIER, Michel BERNARD, Philippe PAWELEC, Marine HERRADA

Excusé : Yves PUGET (pouvoir à Maxime NOUGIER)

↔ **Ordre du jour :**

- Proposition d'État d'assiette pour les coupes en forêt communale 2018 par l'ONF
- Subvention auprès des différents financeurs avec autorisation du maire à signer les pièces relatives au marché et à engager les dépenses pour l'amélioration de la prise d'eau en rivière de la Sapède
- Subvention auprès des différents financeurs avec autorisation du maire à engager les dépenses pour la l'étude diagnostic & schéma directeur d'eau potable
- Pilotage du schéma d'eau potable par le SDEA
- Indemnité percepteur 2017
- Approbation du projet de schéma général d'assainissement et de projet de zonage d'assainissement
- Mise en œuvre du règlement départemental relatif à la défense extérieur contre l'incendie
- Questions diverses

↔ **Proposition d'État d'assiette pour les coupes en forêt communale 2018 par l'ONF**

A partir du plan de gestion et des prévisions de coupe proposées par l'ONF, il est proposé à Laviolle 357m³ sur l'année 2018.

Maxime évoque la difficulté de vendre du bois en France. Jean-Paul souhaiterait avoir une vraie rencontre avec l'ONF.

Les conseillers municipaux émettent des doutes quant à la petite taille de la parcelle et pensent qu'il vaudrait mieux attendre d'avoir d'autres parcelles à vendre impliquant un volume plus important afin d'en obtenir un prix plus compétitif.

Résultat du vote :

Maxime NOUGIER	Contre	Sophie CHABERT	Contre	Jean-Paul TIRAT	Contre
Marie-Paule COULOUVRAT	Contre	Michel BERNARD	Contre	Philippe PAWELEC	Contre
Marine HERRADA	Contre	Yves PUGET	Contre	Fabien NOUGIER	Contre

↔ **Subvention auprès des différents financeurs avec autorisation du maire à signer les pièces relatives au marché et à engager les dépenses pour l'amélioration de la prise d'eau en rivière de la Sapède**

Dans la continuité de la DUP du captage de la sapède, des dossiers de subventions auprès de l'agence de l'eau et du département vont être montés. Pour

Résultat du vote :

Maxime NOUGIER	Pour	Sophie CHABERT	Pour	Jean-Paul TIRAT	Pour
Marie-Paule COULOV RAT	Pour	Michel BERNARD	Pour	Philippe PAWELEC	Pour
Marine HERRADA	Pour	Yves PUGET	Pour	Fabien NOUGIER	Pour

↔ **Subvention auprès des différents financeurs avec autorisation du maire à engager les dépenses pour la l'étude diagnostic & schéma directeur d'eau potable**

Afin de déposer les demandes de subvention auprès des organismes financeurs, le conseil municipal souhaite donner au maire l'autorisation d'engager les dépenses relative à l'étude du diagnostic et du schéma directeur ainsi que pour les futurs marchés que cela engendrera.

Résultat du vote :

Maxime NOUGIER	Pour	Sophie CHABERT	Pour	Jean-Paul TIRAT	Pour
Marie-Paule COULOV RAT	Pour	Michel BERNARD	Pour	Philippe PAWELEC	Pour
Marine HERRADA	Pour	Yves PUGET	Pour	Fabien NOUGIER	Pour

↔ **Pilotage du schéma d'eau potable par le Sdea**

Laviolle a l'obligation de faire un schéma d'eau potable pour se conformer et pouvoir prétendre aux subventions de l'agence de l'eau.

Afin de faire le schéma d'eau potable et de bénéficier d'un soutien administratif efficace, le conseil municipal décide d'accepter la proposition du SDEA à une étude de diagnostic et schéma directeur d'eau potable pour un tarif de 3 600€HT soit 4 320€TTC.

Résultat du vote :

Maxime NOUGIER	Pour	Sophie CHABERT	Abstention	Jean-Paul TIRAT	Pour
Marie-Paule COULOV RAT	Pour	Michel BERNARD	Pour	Philippe PAWELEC	Pour
Marine HERRADA	Pour	Yves PUGET	Pour	Fabien NOUGIER	Pour

↔ **Indemnité percepteur 2017**

Report de cette délibération au prochain conseil municipal.

↔ **Approbation du projet de schéma général d'assainissement et de projet de zonage d'assainissement**

Suite à l'étude lancée en 2001, il ne manque que l'enquête publique pour la finaliser. En effet, il se trouve que sans cette finalisation, il est impossible pour les citoyens de Laviolle de prétendre aux agences de l'eau (3 300€).

Le conseil municipal souhaite donc relancer l'étude d'enquête publique et autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour cela.

Résultat du vote :

Maxime NOUGIER	Pour	Sophie CHABERT	Pour	Jean-Paul TIRAT	Pour
Marie-Paule COULOV RAT	Pour	Michel BERNARD	Pour	Philippe PAWELEC	Pour
Marine HERRADA	Pour	Yves PUGET	Pour	Fabien NOUGIER	Pour

↔ **Mise en œuvre du règlement départemental relatif à la défense extérieure contre l'incendie**

Il apparaît comme disproportionné le fait d'investir dans le matériel nécessaire à la défense contre l'incendie au niveau communal. C'est pourquoi il apparaît opportun de se rallier à la mutualisation proposée par la Communauté de communes du bassin d'Aubenas.

Résultat du vote :

Maxime NOUGIER	Pour	Sophie CHABERT	Pour	Jean-Paul TIRAT	Pour
Marie-Paule COULOV RAT	Pour	Michel BERNARD	Pour	Philippe PAWELEC	Pour
Marine HERRADA	Pour	Yves PUGET	Pour	Fabien NOUGIER	Pour

↔ **Questions diverses**

Maxime annonce que dès demain il adressera sa lettre de démission au préfet. Philippe regrette que Maxime qui est compétent quitte le poste et espère que cela n'est pas le résultat de pressions internes. Maxime rappelle que le rôle de Maire est contraignant. Michel salue le fait que Maxime ait fait 2 mandats et demi.

Fabien dit aussi qu'il regrette le départ de Maxime et que Yves PUGET souhaite également démissionner si Maxime démissionne.

Il est demandé par une personne de l'assemblée si on est sûr que l'eau est potable. Les conseillers municipaux répondent que lorsque l'eau n'est pas potable cela est obligatoirement affiché via le site internet et l'affichage public.

Le poteau de la borne à incendie du Chambon doit être fait le mois de novembre.

Procès-verbal : il a été attiré l'attention sur le fait qu'il faille noter chaque décision de vote nominativement. Après vérification auprès de l'association des maires d'Ardèche il apparaîtrait que cela soit vrai même si cela n'est fait que rarement. Toutefois afin de respecter la législation les votes individuels de chacun seront reportés à défaut du nombre des votes exprimés favorablement, défavorablement et non exprimés.

Réunion PACS – Marine a assisté à la réunion car la compétence se transfère à la mairie dès le 1^{er} novembre 2017. La mairie n'aura qu'à enregistrer le numéro de Pacs. Le pacs est un contrat sous seing privé et la mairie ne doit pas donner d'avis sur le contrat en lui-même ni donner de conseils aux futurs pacsés. Une cérémonie n'est absolument pas nécessaire. Toutefois, il est conseillé la tenue d'un registre d'un registre pour notifier la date de pacs et permettre aussi de mettre la date de dissolution éventuelle du pacs.

Devis pour le conduit de cheminée pour l'appartement du RDC du Chambon. Plusieurs devis hors taxe (un de 978.5€ HT, un qui serait de 850€ HT ainsi qu'un devis de matériau 602€HT).

La communauté de communes du bassin d'Aubenas, en partenariat avec le SDE, installe des bornes de recharges électriques. Le tarif aurait été de 3000€ pour la commune.

Jean-Paul a assisté à une réunion communautaire où il a parlé du projet d'étude de la centrale hydro-électrique. Une demande au fond de concours communautaire doit être adressée pour voir s'il est possible d'avoir une prise en charge sur cette étude.